

Protection juridique et validité

Par rehad, le 16/01/2018 à 20:52

Bonjour,

je suis actuellement en procédure et j'ai fait intervenir ma protection juridique, j'ai résilié le contrat de ma pj ce mois çi car trop chère pour en prendre une autre.

La protection juridique qui avait pris mon sinistre en compte il ya deux ans est -elle obligée de me couvrir jusqu'à la fin de mon affaire.

Merci de votre conseil

rehad

Par Visiteur, le 16/01/2018 à 22:08

Bsr,

Oui, pour les sinistres survenus avant la résiliation et donc à fortiori pour les dossiers en cours.

Par rehad, le 17/01/2018 à 03:20

nerci pragma pour votre conseil	
ehad	

Par Visiteur, le 17/01/2018 à 06:48

Néanmoins, relisez bien votre contrat car les prises en charge comportent souvent un maximum qui est vite atteint.